

Termes de référence du Comité de gestion du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique en Tunisie

Cadre

Le Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique en Tunisie est une initiative du projet de « Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie » (Adapt-CC), qui est financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et mis en œuvre en son nom par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), en partenariat avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement.

Le Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique est une plateforme, présente et virtuelle, qui a pour vocation de regrouper des acteurs de la société civile et du secteur privé, des acteurs médiatiques et des acteurs municipaux, concernés par l'adaptation au changement climatique en Tunisie.

Le Forum national est organisé autour de 4 fora spécialisés, à savoir :

- Le Forum de la société civile ;
- Le Forum des acteurs médiatiques ;
- Le Forum des acteurs municipaux ;
- Le Forum du secteur privé.

Les présents termes de référence décrivent la mission dévolue au Comité de gestion du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique et définissent les principales orientations portant sur le fonctionnement de ce Comité.

Article 1. Rôles et responsabilités du Comité de gestion

Le Comité de gestion du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique joue un rôle de coordination, de gestion et de décision en ce qui se rapporte au fonctionnement et au travail du Forum dans son ensemble. Il joue également un rôle consultatif auprès du projet Adapt-CC et des différents acteurs de l'adaptation au changement climatique en Tunisie, notamment par le biais de sa participation aux débats et aux processus nationaux, régionaux et sectoriels de planification stratégique en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Les responsabilités dévolues au Comité de gestion du Forum sont comme suit :

1. Coordination entre les 4 fora spécialisés, afin d'appuyer l'échange d'informations et le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;

2. Appui à la planification opérationnelle des activités du Forum, notamment par :
 - a. la vérification de la cohérence des plans d'actions des 4 fora spécifiques et leur harmonisation ;
 - b. la transmission au Secrétariat du Comité de gestion de propositions de contenu, d'orientations et de recommandations se rapportant à l'élaboration d'outils standardisés de planification et d'outils de gestion et de communication internes, et validation des outils élaborés ;
 - c. la validation des termes de référence des expert.e.s et des consultant.e.s qui seront recruté.e.s par le projet Adapt-CC pour fournir un appui technique au Forum ;
3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'action du Forum ;
4. Recueil, documentation et consolidation des propositions des membres de chaque Forum spécialisé et prise en compte de ces propositions dans les processus décisionnels ;
5. Transmission des propositions et recommandations des membres du Forum au projet Adapt-CC ;
6. Appui à la mobilisation de ressources au profit du Forum ;
7. Coordination de la mise en œuvre des actions de communication et de plaidoyer, conformément aux plans de communication et de plaidoyer du Forum ;
8. Gestion des membres du Forum, y inclus la gestion des processus d'inclusion de nouveaux.les membres et d'exclusion de membres du Forum, la prévention et gestion des conflits, etc.

Article 2. Composition, nomination des membres et présidence du Comité de gestion

1. Composition du Comité de gestion

Le Comité de gestion du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique en Tunisie est composé de **11 membres permanent.e.s**, comme suit :

- (a) 2 représentant.e.s du Forum de la société civile ;
- (b) 2 représentant.e.s du Forum des acteurs médiatiques ;
- (c) 2 représentant.e.s du Forum des acteurs municipaux ;
- (d) 2 représentant.e.s du Forum du secteur privé ;
- (e) 3 représentant.e.s du projet Adapt-CC, réparti.e.s comme suit : 1 représentant.e du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, 1 représentant.e de la GIZ et 1 consultant.e d'appui au Forum.

5 membres suppléant.e.s sont désigné.e.s comme suit, pour remplacer les membres permanent.e.s en cas d'absence :

- (a) 1 représentant.e du Forum de la société civile ;
- (b) 1 représentant.e du Forum des acteurs médiatiques ;

- (c) 1 représentant.e du Forum des acteurs municipaux ;
- (d) 1 représentant.e du Forum du secteur privé ;
- (e) 1 représentant.e du projet Adapt-CC.

Le.La Président.e du Comité de gestion, en concertation avec les autres membres du Comité, peut inviter, en raison de ses qualifications et de son expertise, toute personne, qu'elle soit membre du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique ou une personne ressource externe, à assister à une réunion ou une partie d'une réunion du Comité, pour débattre d'un point à l'ordre du jour.

2. Nomination des représentant.e.s des Fora spécialisés au sein du Comité de gestion

Le mandat du Comité de gestion est fixé à 1 an. Tout.e membre du Forum ne peut siéger qu'au maximum 2 fois au sein du Comité de gestion.

Un processus spécifique de nomination des représentant.e.s de chacun des Fora spécialisés au sein du Comité de gestion est établi et présenté dans ce qui suit :

1. En ce qui concerne le **Forum de la société civile**, une liste de critères auxquels doivent répondre les représentant.e.s de ce Forum au sein du Comité de gestion sera élaborée, suite à une concertation entre l'ensemble des membres du Forum spécialisé. La nomination se fait sur la base de candidatures volontaires présentées par des membres du Forum spécialisé. Si uniquement 3 membres présentent leur candidature, ils.elles seront retenu.e.s d'office. Si le nombre de candidat.e.s est supérieur à 3, un vote est organisé, suite à la soumission par les candidat.e.s de leur CV et d'une lettre de motivation et une présentation orale devant les membres de ce Forum spécialisé. Les candidat.e.s qui obtiennent les scores les plus élevés seront retenu.e.s en tant que représentant.e.s du Forum de la société civile au sein du Comité de gestion.
2. En ce qui concerne le **Forum des acteurs médiatiques**, la nomination des représentant.e.s de ce Forum au sein du Comité de gestion se fera par consensus entre l'ensemble des membres du Forum spécialisé, sur la base de candidatures volontaires présentées. En l'absence de consensus, un vote sera organisé.
3. En ce qui concerne le **Forum des acteurs municipaux**, la nomination se fait sur la base de candidatures volontaires présentées par des membres du Forum spécialisé, dans le respect du principe de parité. Si uniquement 2 membres présentent leur candidature, ils.elles seront retenu.e.s d'office. Si le nombre de candidat.e.s est supérieur à 2, un vote est organisé. Les candidat.e.s qui obtiennent le plus de voix seront retenu.e.s en tant que représentant.e.s du Forum des acteurs municipaux au sein du Comité de gestion. Le.La membre suppléant.e.s sera désigné.e de manière tournante, afin de permettre à l'ensemble des membres du Forum spécialisé de contribuer au moins une fois aux travaux du Comité de gestion.

4. En ce qui concerne le **Forum du secteur privé**, une liste de critères auxquels doivent répondre les représentant.e.s de ce Forum au sein du Comité de gestion sera élaborée, suite à une concertation entre l'ensemble des membres du Forum spécialisé. La nomination se fait sur la base de candidatures volontaires présentées par des membres du Forum spécialisé. Si uniquement 3 membres présentent leur candidature, ils.elles seront retenu.e.s d'office. Si le nombre de candidat.e.s est supérieur à 3, un vote est organisé, suite à la soumission par les candidat.e.s de leur CV et d'une lettre de motivation et une présentation orale devant les membres de ce Forum spécialisé. Les candidat.e.s qui obtiennent les scores les plus élevés seront retenu.e.s en tant que représentant.e.s du Forum du secteur privé au sein du Comité de gestion.

Les résultats des différents processus d'identification des représentant.e.s de chaque Forum spécialisé seront partagés avec l'équipe du projet Adapt-CC, qui se chargera de les compiler et de les partager avec l'ensemble des membres du Forum national. Le projet Adapt-CC convoquera, par la suite, la première réunion du Comité de gestion du Forum, dans un délai de 10 jours ouvrables au maximum, à partir de la date de diffusion de la liste des membres du Comité de gestion.

3. Présidence du Comité de gestion

Le.La Président.e du Comité de gestion a pour principales responsabilités, celles listées ci-dessous :

- Représentation du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique auprès des acteurs externes ;
- Représentation du Comité de gestion auprès des membres du Forum national et auprès des acteurs externes ;
- Facilitation des travaux du Comité de gestion.

Une fois établi, le Comité de gestion devra élaborer une liste exhaustive des rôles et responsabilités du.de la Président.e du Comité, avant même qu'un.e Président.e ne soit nommé.e.

Par la suite, les membres du Comité élisent un.e Président.e et un.e Vice-Président.e, en respectant le principe de parité. Le.La Président.e et le.la Vice-Président.e ne peuvent pas être des représentant.e.s d'un même Forum spécialisé. Le.La candidat.e ayant reçu le plus grand nombre de voix sera retenu.e comme Président.e. A l'issue du vote et en cas d'égalité, la personne la plus jeune sera celle qui sera retenue comme Président.e.

Le mandat du.de la Président.e et le.la Vice-Président.e est de 1 an non renouvelable. Au bout de ce mandat, le nouveau Comité de gestion élit de nouveaux.les membres, dont au moins l'un.e est issu.e de l'un des fora n'ayant pas été représentés dans le mandat précédent, pour occuper ces fonctions.

Les 3 membres du Comité de gestion représentant le projet Adapt-CC sont exclu.e.s d'office des fonctions de présidence et de vice-présidence du Comité.

Article 3. Fonctionnement du Comité de gestion

1. Prise de décisions au sein du Comité de gestion

Le Comité de gestion prend ses décisions de manière consensuelle. En l'absence de consensus, les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présent.e.s et prenant part au vote.

La voix du.de la Président.e est prépondérante en cas d'égalité.

2. Quorum

Le comité de gestion ne peut valablement délibérer que si 50%+1 de ses membres sont présent.e.s (soit 6 membres) et que, parmi eux.elles, soient présent.e.s au moins un.e représentant.e de chacun des 4 fora spécialisés. Le quorum est vérifié à l'ouverture de chaque réunion.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le.la Président.e convoque à nouveau le Comité sur le même ordre du jour dans un délai de 7 jours. Aucune condition de quorum n'est alors exigée pour la validité de ses délibérations.

3. Code de conduite

Tou.te.s les membres du Comité de gestion sont tenus par les principes et les valeurs édictés dans la Charte du Forum. Ils.Elles s'engagent également à veiller à remplir la mission qui leur est dévolue au mieux de leurs capacités.

Conflits d'intérêt

Tout membre du Comité de gestion ou toute personne invitée ne peut ni prendre part aux travaux, ni aux délibérations, ni aux votes du Comité s'il.elle a un intérêt personnel, direct ou indirect, à la question examinée.

Si membre du Comité de gestion ou un.e invité.e se trouve en situation de conflit d'intérêt en lien avec une question qui fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, il.elle a l'obligation d'en informer le.la Président, dès qu'il.elle a connaissance de cette situation de conflit. Il.Elle quitte la réunion et ne prend pas part aux débats relatifs à ce point de l'ordre du jour. Il.Elle reprend part à la réunion dès que ce point est traité.

Le PV de la réunion fait mention du départ de la personne concernée en précisant le point de l'ordre du jour concerné.

4. Fréquence des réunions du Comité de gestion

Le Comité de gestion tient ses réunions à une fréquence d'une réunion par mois. Des réunions additionnelles peuvent être programmées, sur décision du/de la Président.e, lorsque cela est estimé nécessaire.

5. Secrétariat du Comité de gestion

Le Secrétariat du Comité de gestion est chargé, entre autres, des tâches suivantes :

- (a) Assister le Comité dans l'organisation de ses réunions, y compris dans la préparation et la dissémination de l'ordre du jour et des autres documents de travail pertinents ;
- (b) En concertation avec le/la Président.e du Comité, fixer les dates des réunions du Comité et convoquer, par e-mail, les membres du Comité aux réunions, dans un délai d'une semaine au moins avant leur date de tenue, sauf dans le cas de réunions organisées en raison d'une situation exceptionnelle ;
- (c) Etablir les PV des réunions du Comité de gestion, assurer leur validation par le Comité puis les diffuser auprès de l'ensemble des membres du Forum national ;
- (d) Communiquer et contribuer au suivi des décisions prises par le Comité ;
- (e) Assurer, si nécessaire, la mobilisation d'un appui technique au Comité dans la réalisation des tâches qui lui sont dévolues ;
- (f) Transmettre les propositions et les décisions du Comité au projet Adapt-CC (MALEn et GIZ) et transmettre en retour les suggestions et recommandations du projet au Comité ;
- (g) S'assurer et contribuer au suivi global de l'exécution du plan d'action ; identifier les problèmes et conseiller le Comité sur les actions appropriées ;
- (h) Transmettre au Comité les rapports d'activités et les rapports d'étape.

Article 4. Révision des termes de référence du Comité de gestion

Les présents termes de référence peuvent faire l'objet de révision de la part des membres du Comité de gestion. Une fois la version révisée est adoptée par les membres du Comité, selon les modalités de prise de décision établies dans l'article 3, elle est partagée par les représentant.e.s de chaque Forum spécialisé avec les membres de leurs Fora respectifs et discutée avec eux.elles. Chaque modification apportée aux termes de référence est soumise au vote, à main levée, des membres de chaque Forum spécialisé. Si une modification n'est pas adoptée par au moins les 2/3 de l'ensemble des membres du Forum national, cette modification sera annulée.